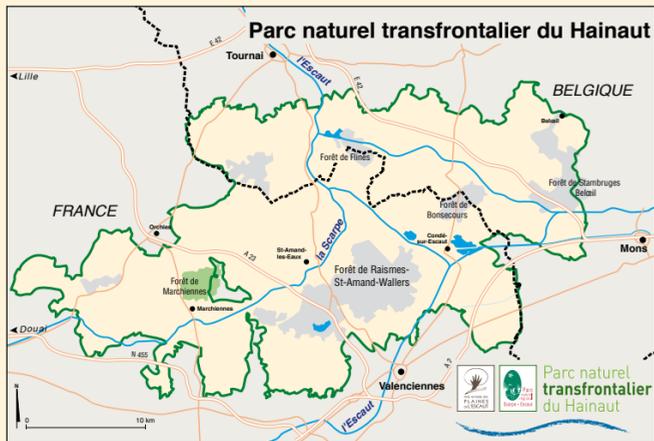




FORÊT DOMANIALE de Marchiennes



- Réserve naturelle régionale
- Réseau routier
- Route non ouverte à la circulation automobile
- Chemin forestier empierré
- Chemin ou sentier forestier en terrain naturel
- Principaux layons
- Limite de la forêt domaniale
- Limite et n° de parcelle

- Aire de stationnement
- Aire de détente, pique-nique
- Arbre remarquable
- Site intéressant ou curiosité
- Point informations
- Kiosque d'informations
- Camping
- Centre équestre
- Halte équestre
- Maison forestière

- Circuits pédestres**
 - Circuit de l'Abbaye 10 Km
 - Circuit de la Croix ou Pile 3,5 Km
 - Circuit du Marais des Vaches 7 Km
- Circuit V.T.T.**
 - Circuit de l'Elpret 17 Km
- Itinéraires équestres**
 - Liaison équestre vers l'Equi-Pévéloise
 - Voie verte de la Plaine de la Scarpe
- G.R. 121** Chemin de Grande Randonnée

Réalisation : Études et Cartographie
 tél : 03 20 51 94 95
 Édition 2014



LA CHARTE DU PROMENEUR EN FORET



Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.



Il n'abandonne pas ses détritus en forêt.



Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.



Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.



Il fait attention à son chien.



Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.



Il demande une autorisation pour le ramassage du bois mort.



Il sait que les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.



Il sait que le VTT est bienvenu en forêt s'il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs.



Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.

La maladie de Lyme



Toute personne fréquentant la forêt est exposée au risque de la maladie de Lyme. Due à la morsure d'une tique porteuse d'une bactérie de type *Borrelia burgdorferi*, cette maladie peut avoir des conséquences importantes : atteinte du système nerveux (atteintes des nerfs avec fourmillements, paralysie faciale, méningites...), des articulations (arthrite), du cœur...

Toutes les tiques ne sont heureusement pas porteuses de la maladie, un faible pourcentage d'entre elles est concerné, mais la fréquence d'apparition de la maladie augmente. Il convient de respecter les consignes suivantes :

- port de vêtements longs et fermés,
- inspection minutieuse du corps à chaque retour de forêt, particulièrement les plis de la peau (aisselle, genou, aine...) ainsi que le cuir chevelu. Il est important de les retirer le plus rapidement possible car le risque de transmission de la maladie augmente avec le temps de fixation,
- utilisation d'un tire-tique pour enlever la tique et désinfecter la zone de morsure,
- surveillance des points de morsures, afin de détecter toute coloration anormale de la peau et sa progression,
- en cas de trouble de santé (douleurs articulaires, état grippal...) n'hésitez pas à consulter un médecin.

Les animaux infectés ou porteurs de tiques ne transmettent pas la maladie aux êtres humains.

Périodes à risques

Surtout d'avril à octobre avec un pic dans les périodes où les tiques sont les plus actives c'est-à-dire d'avril à juin.

Le traitement repose sur la prise d'antibiotiques après confirmation du diagnostic par une prise de sang.

La forêt domaniale de Marchiennes



entre elles par un réseau dense de ruisseaux et de fossés.

La forêt est gérée dans le respect des critères de gestion durable et multifonctionnelle d'Helsinki. Elle fournit pour aujourd'hui et pour demain les biens et les services attendus par la société :

- du bois, éco-matériau renouvelable et durable
- des lieux de promenade, de détente et de loisirs doux pour se ressourcer
- des paysages « naturels » qui structurent, enrichissent et diversifient les territoires
- des richesses biologiques (faune, flore, fonge, habitats)
- des emplois en milieu rural

La forêt participe à la bonne qualité de l'eau et de l'air par filtration des particules fines polluantes et contribue naturellement au tamponnement des crues et à la lutte contre l'érosion et la pollution des sols. Elle est un levier essentiel de la lutte contre les changements climatiques par :

- stockage du carbone dans les arbres et le sol
- atténuation des émissions car le bois valorisé comme énergie ou matériau de construction est beaucoup moins polluant que les combustibles fossiles et les autres matériaux (acier, béton, etc).



Des mares très riches

Les mares de la forêt domaniale de Marchiennes sont un élément paysager et écologique très important qui augmente fortement la biodiversité du massif en accueillant de nombreuses espèces liées à l'eau. C'est pourquoi l'Europe et l'Etat financent les travaux favorables au maintien et au développement des habitats et des espèces liés à cette forêt dans le cadre du réseau Natura 2000.

Les mares de la forêt domaniale de Marchiennes sont par ailleurs inscrites en zone spéciale de conservation (ZSC) où la gestion est adaptée pour garantir le maintien de l'habitat fréquenté par le Triton crêté.

Le réseau Natura 2000

Ce réseau européen regroupe un ensemble de sites reconnus pour leur intérêt lié aux milieux et aux espèces qu'ils abritent ou pour leur richesse ornithologique.

En forêt domaniale de Marchiennes, les quelques 350 mares du massif ont été retenues pour faire partie du réseau Natura



Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*)



Grenouille verte (*Rana esculenta*)

2000 car elles sont devenues le refuge de nombreuses espèces liées à l'eau dont le Triton crêté considéré d'intérêt prioritaire en Europe. Le site forestier est non seulement classé en Zone spéciale de conservation (ZSC), il fait aussi partie intégrante de la Zone de protection spéciale (ZPS) «Site natura 2000 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut». On trouve par exemple dans cette forêt plusieurs espèces de pics ou encore de mésanges. Le classement de la forêt en ZPS vise à assurer la préservation d'oiseaux rares tandis que le classement en ZSC assure la préservation des milieux.

Le triton crêté, batracien de la forêt

Le Triton crêté préfère les mares des milieux ouverts mais, devant la raréfaction de son habitat dans les campagnes, c'est dans les mares forestières qu'il se réfugie. Pour améliorer cet habitat de substitution, il faut procéder à une mise en lumière des mares par un débroussaillage des berges ce qui favorise le développement de la végétation aquatique et le réchauffement de l'eau.

En forêt de Marchiennes, le contrat signé par l'Office national des Forêts avec l'Etat a permis de financer une étude hydraulique du site, menée par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, puis de restaurer les mares les plus intéressantes pour le Triton crêté.



Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Les coupes de bois et le débardage à cheval

La gestion intégrée qui valorise l'ensemble des richesses de la forêt passe par la mise en œuvre de coupes : les coupes d'éclaircies qui visent à améliorer les peuplements existants pour les rendre plus



résistants et préparer les semenciers de demain, les coupes de régénération qui récoltent les semenciers mûrs après fructification et germination des semis naturels. Lorsque les semis naturels ont échoué, l'ONF a recours à la plantation, qu'il faut protéger de la dent du chevreuil. Le semis et plants font ensuite l'objet de nombreux soins pour garantir le succès du renouvellement de la forêt : enlèvement de la végétation concurrente, taille de formation et élagage, desserrement des tiges à partir d'une certaine hauteur, etc.

Les ventes de bois permettent le financement de ces travaux d'entretien sans prélèvement d'une taxe !

La sortie des bois peut se faire de plusieurs façons :

- à l'aide d'engins forestiers pour les plus gros bois et les grosses coupes dès lors que la portance du sol est suffisante ;
- par câble-mât pour les grosses coupes dès lors que le sol est saturé en eau et que la configuration de la parcelle le permet ;
- par cheval pour les petites coupes et notamment sur les terrains difficiles.

Aujourd'hui, les méthodes alternatives sont plus coûteuses et la gestion courante ne peut à elle seule supporter ce surcoût. Elles offrent un certain nombre de bénéfices dans certaines situations. C'est pourquoi le Département du Nord, l'ONF et le Pôle Trait du Nord du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ont multiplié les opérations de débardage à cheval, notamment en forêt de Marchiennes où le contexte s'y prête parfaitement (dimension des bois, fragilité des sols).



De nombreuses informations sont disponibles dans les Maisons du Parc, à l'Office National des Forêts et dans les Offices de Tourisme :

Office National des Forêts
Agence Nord Pas de Calais
24 rue Henri Loyer BP46
59004 Lille Cedex
Tel. 0033.(0)3.20.74.66.10
www.onf.fr



(F) **Maison du Parc naturel régional Scarpe-Escaut**
357 rue Notre Dame d'Amour
F-59230 Saint Amand les Eaux
Tel. 0033.(0)3.27.19.19.70
www.pnr-scarpe-escaut.fr
« Pour toutes les actualités du Parc, inscrivez-vous à la newsletter ! »



(B) **Maison du Parc des Plaines de l'Escaut**
31 rue des sapins
B-7603 Bon-Secours
Tel 0032.(0)69.77.98.10
www.plainesdelescaut.be



Avec le soutien financier de :



À proximité de la forêt, l'abbaye de Marchiennes accueille chaque année les Curcubitates, la Fête des courges et de la sorcellerie.



Crédits photos : Pierre Cheuva/ENR, Samuel Dhote, David Delecourt
Impression : Qualit'Imprim
Conception Graphique : Études et Cartographie